



Retraite invalidité

Par coralie

Bonjour

Un agent de la fonction publique à la retraite pour invalidité pour inaptitude définitive et absolue à toutes fonctions et percevant à ce titre une retraite de 350 euro, peut-il s'inscrire à pole emploi et demander le versement de l'allocation de retour à l'emploi à l'établissement ou il a été radié des cadres au titre de la retraite invalidité ?

merci

Par chamce

"Le cumul emploi-retraite permet au retraité du régime général de reprendre une activité professionnelle et de cumuler les revenus de cette activité avec ses pensions de retraite. Le cumul peut être total ou partiel selon la situation du retraité. La nouvelle activité ne permet plus d'acquérir de nouveaux droits à retraite."

Par coralie

Bonjour

merci de votre réponse.

ça ne réponds pas à ma question a savoir .

j'ai 10 ans dans la fonction public de 48ans à 58 ans.

sur ces 10 ans je passe en retraite invalidité avec une pension de 350 euro.

n'ayant pas d'autre ressources je vais devoir m'inscrire à pole emploi et trouver un mi temps

et ma question est :

puis je ouvrir des droits au chômage ARE sur ces 10 ans de travail (ceux qui m'ont donné la retraite invalidité) ?

merci